

Communiqué de soutien du collectif Sois Prof Et Tais Toi à Martine Signou

Conseillère Principale d'éducation au collège Henri Barnier depuis la rentrée 2020 **Martine Signou** a tenu à s'exprimer avec le soutien du collectif « Sois Prof Et Tais Toi » estimant qu'il était grand temps que ce qui lui est arrivé durant cette année soit connu de toutes et tous car chacun à le droit de se prémunir de la répression et de la maltraitance institutionnelle qui tendent à se généraliser!

Limogée de son poste à son insu la veille de la rentrée des classes 2022, cette collègue a tout juste eu le temps de dire bonjour au retour des vacances d'été mais n'a pas pu dire au revoir aux membres de la communauté éducative tandis que l'acharnement de sa direction persistait jusqu'à la pousser dans une forme de désespoir...

Le tort qu'elle a eu aux yeux de sa direction : alerter le service des ressources humaines sur la situation de harcèlement qu'elle déplorait dans le cadre de l'exercice de ses missions, à savoir spirale d'injonctions contradictoires, mise à l'écart d'une partie de ses missions, traitement inéquitable avec sa collègue pour susciter des dissensions, privation d'une partie de ses indemnités dont la répartition avait pourtant été votée en conseil d'administration, accusations et dénigrement dans son travail par des documents antidatés soutirés à des AED en renouvellement de contrat insérés dans son dossier administratif à son insu...

Malgré les témoignages de quelques collègues qui avaient pu attester de son investissement à l'égard du suivi des élèves et de la communication de droit faites auprès des familles elle a été mutée « dans l'intérêt du service » au début de l'année scolaire 2022/2023.

Le dénigrement l'a poursuivie jusqu'au collège dans lequel elle a été mutée, le collège Jules Ferry, où elle était attendue de pied ferme par un chef de connivence avec le principal-adjoint de Henri Barnier, qui lui a imposé un emploi du temps inédit et contre-productif pour une CPE. Elle a subi un traitement inéquitable car elle n'a pas pu bénéficier des mêmes conditions de travail que sa collègue, a été mise à l'écart des instances décisionnaires (réunion des CPE notamment), et pas même informée d'une inspection vie scolaire...

Cette succession d'incidents, pour lesquels **elle avait pris le soin d'alerter sa hiérarchie comme étant des situations de maltraitance décomplexée** l'ont conduit à des arrêts de travail avec un unique jour (!) de CITIS reconnu, ce qui la pénalise grandement financièrement.

Le **aura été paroxysme** a été atteint lorsque le principal du collège Jules Ferry sur la base d'un rapport sur sa manière de servir auquel elle n'a même pas eu accès, l'a menacée, agressée verbalement et faisant barrage physiquement l'a sommée de quitter l'établissement où elle avait pourtant été affectée à titre définitif malgré elle en cours d'année. **Cet incident traumatique s'est soldé par son évacuation par les pompiers et fait l'objet d'un dépôt de plainte.**

Pourtant le Rectorat a décidé de suivre les recommandations de son principal qui a persisté à s'acharner contre elle pendant sa convalescence **osant lui adresser un arrêté d'interdiction d'accès sans limite temporelle au collège Jules Ferry**. Autre mesure prononcée à son encontre et sans son consentement une affectation à titre provisoire sur zone de remplacement. La privant à nouveau de son poste définitif.

Cela ne peut plus durer !

Abandon de toutes procédures à l'encontre de Martine Signou !

Non à la répression !

Non à la maltraitance institutionnelle!